

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4194-2022
PHASE 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSES TARIFAIRES 2023 ET 2024 DE
GAZIFÈRE INC.

GAZIFÈRE Inc.

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ),
un Regroupement comprenant les organismes
suivants : l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique (AQLPA),
Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe
d'Initiatives et de Recherches Appliquées au
Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec
(ÉSQ)

Intervenant

**COMMENTAIRES SUR LES
CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT D'URGENCE
EN GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE EN 2022**

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie
André Bélisle
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Le 9 novembre 2022

Pièce RTIEÉ-2 - Document 1

**Commentaires sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement d'urgence en gaz naturel
renouvelable (GNR) par Gazifère en 2022**

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

Pièce RTIÉE-2 - Document 1

Commentaires sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement d'urgence en gaz naturel renouvelable (GNR) par Gazifère en 2022

*Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

TABLE DES MATIÈRES

1 - PRÉSENTATION.....	1
2 - COMMENTAIRES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT D'URGENCE EN GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR GAZIFÈRE EN 2022.....	2
2.1 LE VOLUME	2
2.2 LA COURTE DURÉE DES DEUX CONTRATS	4
2.3 LE PRIX ET LA PRUDENCE DE GAZIFÈRE INC.	5
3 - CONCLUSION	9

Pièce RTIEÉ-2 - Document 1

Commentaires sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement d'urgence en gaz naturel renouvelable (GNR) par Gazifère en 2022

**Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

1

PRÉSENTATION

1 - Gazifère inc. a logé au présent Dossier R-4194-2022, une [seconde demande amendée B-0079](#) dans le cadre de sa cause tarifaire pour 2023 et 2024 auprès de la Régie de l'énergie.

Cette seconde demande amendée, en ses pages 7-8 (parag. 42.1 à 42.6) et 15 vise particulièrement l'approbation d'urgence des caractéristiques contractuelles détaillées aux pièces GI-22, Documents 2.1 et 2.2 (sous pli confidentiel), aux fins de son approvisionnement en gaz naturel renouvelable (GNR) pour l'année 2022, le tout, avant le 10 novembre 2022 à 16 h, ainsi qu'à autoriser Gazifère à comptabiliser les écarts entre les coûts d'achat réels (incluant les coûts de transport, le cas échéant) et le prix de vente du GNR facturé à la clientèle pour l'année 2022, dans le CER déjà approuvé à cette fin.

Le tout tel que plus amplement expliqué à la [Pièce de Gazifère B-0084, GI-22, Doc. 2, version caviardée](#).

2 - La présente constitue les représentations du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* en cette partie de la Phase 2 de ce dossier.

2

**COMMENTAIRES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS
D'APPROVISIONNEMENT D'URGENCE EN GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR) PAR
GAZIFÈRE EN 2022**

3 - Nous soumettons respectueusement que les caractéristiques de ces contrats devraient être approuvées par la Régie.

2.1 LE VOLUME

4 - Le volume de 73 000 GJ (soit un peu plus que 1 907 000 m³) énoncé par Gazifère pour injection en 2022 apparaît correspondre à ce qui est requis pour lui permettre de satisfaire à l'annualisation en 2022 de son obligation réglementaire de 2% des volumes livrés en 2023, selon les pièces au **Dossier R-4122-2022 Phase 5**, [B-0397, GI-68, Doc. 2 \(caviardée\)](#) et les pièces confidentielles B-0365, GI-68, Docs. 2 et 2.1, de même que le tableau suivant de la [pièce B-0321, GI-66, Doc. 1](#), page 3, qui se trouve également cité à [C-SÉ-AQLPA-0076, SÉ-AQLPA-6, Doc. 3](#), page 3.

5 - Certes, nous notons bien qu'Énergir souligne à ce jour n'avoir déjà prévu que des ventes volontaires de GNR de 145 000 m³ (5494 GJ) en 2022 : [Pièce de Gazifère B-0084, GI-22, Doc. 2, version caviardée](#), page 1, note 5.

La règle est toutefois déjà établie à l'effet que le GNR non volontairement vendu sera socialisé. Il ne serait en effet pas conforme à l'intérêt public ni aux politiques énergétiques du gouvernement du Québec d'agir comme si, durant toutes les années intercalaires aux années des cibles réglementaires 2020, 2023, 2025, 2028 et 2030 (*Règlement concernant la quantité*

de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur, RRQ, c. R-6.01, r. 4.3), aucun objectif d'achat de GNR n'aurait à être pris en compte par Gazifère ni par la Régie. À tout événement, la Régie a déjà approuvé le Plan d'approvisionnement de Gazifère pour 2022 qui inclut bel et bien ce volume de 73 000 GJ (soit un peu plus que 1 907 000 m³ pour 2022 (RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-4122-2020, Phase 5, [Décision D-2022-040](#), par.221).

2.2 LA COURTE DURÉE DES DEUX CONTRATS

6 - Il est souhaitable que, comme Gazifère le propose, les deux contrats soumis soient de courte durée, se limitant à couvrir la cible de 2022.

7 - Gazifère soumet en effet avec justesse que le coût de ces contrats a dû être plus élevé vu l'urgence mais qu'elle continue d'œuvrer à ce que les livraisons de son fournisseur antérieurement contracté puissent, avec retard, débuter en avril 2023, ce qui permettrait de couvrir l'obligation réglementaire de 2023.

2.3 LE PRIX ET LA PRUDENCE DE GAZIFÈRE INC.

8 - Gazifère indique publiquement que ses deux nouveaux contrats i i soumis représentent « un coût supplémentaire » : [Pièce de Gazifère B-0084, GI-22, Doc. 2, version caviardée](#), page 1.

Ce coût supplémentaire n'est toutefois disponible que sous pli confidentiel.

9 - Sans dévoiler ce coût supplémentaire confidentiel, nous notons qu'il est de commune renommée qu'un contrat devant être conclu d'urgence est de nature à comporter un prix plus élevé.

De plus, nous savons de façon publique des dossiers d'Énergir que le coût du GNR est à la hausse. Ainsi, par exemple, le 15 septembre 2022, Énergir a déposé en audience à la Régie au Dossier R-4008-2017 Phase 1, Étape D, une [présentation B-0816, Gaz Métro-8, Doc.8](#) indiquant en sa page 6 (reproduite ci-après) :

- a) que le coût moyen marginal du GNR **vient d'augmenter de 59,7% en 2 ans, à 36,44\$/GJ** et
- b) l'inquiétude d'Énergir quant à sa capacité d'acquérir en temps utile à des prix acceptables les volumes de GNR requis pour satisfaire à son obligation réglementaire, vu la croissance continue de la demande réglementaire requise en GNR dans diverses autres juridictions d'Amérique du Nord :

Mise en contexte du marché

L'offre et la demande

La demande :

Juridictions	Développement	Cible en volume
Canada	La RCP ajoutera une demande de consommateurs assujettis au règlement	N/D
Québec	Nouveau règlement établissant à 10 % le volume minimale de GNR	600 Mm ³ en 2030
Colombie-Britannique	Actuellement 283 Mm ³ contractualisés par Fortis	600 Mm ³ en 2030
Ontario	Enbridge met en place un programme d'achat volontaire de GNR	N/D
Californie	1 392 Mm ³ actuellement consommés en transport	2 068 Mm ³ en 2030
SoCal	Cible de 20 %	26 430 Mm ³

L'offre :

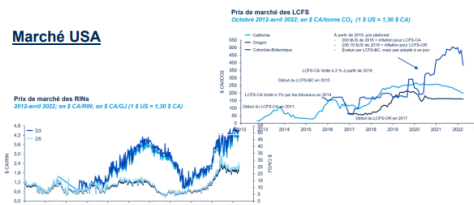
En 2021, la capacité de production en Amérique du Nord a atteint **2 166 Mm³**. Le potentiel technico-économique est entre **80 et 105 milliards de m³**, environ 8 % de la consommation de GN

Effet sur les prix

Résultats d'appel d'offres

Appel d'offres	Prix moyen contrat (\$CAD/GJ)	Évolution du prix moyen
2021	36,44 \$	+ 59,7 %
2019	22,82 \$	

Marché USA



Dans ce contexte, pour atteindre les cibles réglementaires en minimisant l'impact sur la clientèle, il est primordial d'accélérer le processus d'acquisition de GNR et d'acquiescer des volumes à long terme pour d'Énergir

On sait aussi que, dans ce même dossier, Énergir demande présentement à la Régie de lui permettre d'avance d'acquiescer du GNR dont le coût marginal pourrait atteindre 45 \$/GJ (soit 1,70 \$/m³) indexé au 1^{er} octobre de chaque année (avec nécessité d'approbation spécifique des contrats individuels dont le coût serait supérieur) : [ÉNERGIR, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, B-0710, Gaz Métro-8, Doc. 1, page 67.](#)

Tableau de la Pièce [ÉNERGIR, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, B-0710, Gaz Métro-8, Doc. 1, Annexe 1](#) :

Projets	Approuvé	Date injection	Type	Durée du contrat (an)	Volumés annuels contractés absolus (m ³)	2023-2024		2025-2026	
						Volumés annuels contractés (m ³)	Volumés annuels livrés (m ³)	Volumés annuels contractés (m ³)	Volumés annuels livrés (m ³)
Saint-Hyacinthe	Approuvé	2017-12-04	ICI - Municipal	20	13 000 000	13 000 000	9 000 000	13 000 000	13 000 000
Coop Agri-Énergie (Warwick)	Approuvé	2021-06-23	Agricole	20	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000
Candiac (ADM)	Approuvé	2021-10-28	ICI - Municipal	6	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
SEMECS	Approuvé	2021-12-01	ICI - Municipal	20	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
EDL	Approuvé	2021-12-01	LET	20	27 900 000	27 900 000	27 869 259	27 900 000	27 869 259
Ste-Pie (CTBM)	Approuvé	2021-12-01	ICI - Municipal	20	4 100 000	4 100 000	2 100 000	4 100 000	2 100 000
Hamilton	Approuvé	2022-02-15	ICI - Municipal	4	2 600 000	2 600 000	2 600 000	0	0
Archaea	Approuvé	2022-03-01	LET	20	19 800 000	19 800 000	19 800 000	19 800 000	19 800 000
Ville de Québec	Approuvé	2022-06-01	ICI - Municipal	20	7 599 943	7 599 943	7 599 943	7 599 943	7 599 943
GIGME	Approuvé	2022-09-01	ICI - Municipal	10	4 700 000	4 700 000	4 679 249	4 700 000	4 679 249
RGMRM	Approuvé	2022-09-01	LET	20	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Petawawa	Approuvé	2022-12-01	ICI - Municipal	20	4 100 000	4 100 000	4 076 000	4 100 000	4 076 000
Chicoutimi	Demande d'approbation en cours	2023-06-30	LET	20	2 143 438	1 979 414	1 979 414	1 715 492	1 715 492
Neuveville (Portneuf)	Demande d'approbation en cours	2023-08-30	LET	20	2 000 000	1 293 217	1 293 217	1 409 343	1 409 343
Access RNG	Demande d'approbation en cours	2023-10-01	LET	20	6 600 000	3 958 828	3 958 828	6 598 047	6 598 047
SEMER (Cacouna)	Approuvé	2023-12-01	ICI - Municipal	20	3 600 000	3 600 000	2 100 000	3 600 000	3 600 000
TOTAL					116 743 381	113 231 402	105 655 910	113 122 825	111 047 332
SEUIL FIXÉ PAR LE RÈGLEMENT							122 630 294	306 807 990	

Pièce RTIÉE-2 - Document 1

Commentaires sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement d'urgence en gaz naturel renouvelable (GNR) par Gazifère en 2022

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)

10 - Nous ne croyons pas, par ailleurs, que l'on puisse reprocher quelque imprudence à Gazifère pour s'être placée dans la présente situation :

- ❑ Le choix par Gazifère du fournisseur initial en GNR apparaissait prudent et conforme. Les caractéristiques contractuelles en ont été dûment approuvées par la Régie. Gazifère rappelle que son prix était alors inférieur au prix du marché : [Pièce de Gazifère B-0084, GI-22, Doc. 2, version caviardée](#), page 1.
- ❑ Gazifère indique avoir effectué des suivis réguliers auprès de son fournisseur initial en GNR, tout au long de l'année 2022, afin de connaître l'état d'avancement du projet d'usine de production de GNR dont dépendait son approvisionnement : [Pièce de Gazifère B-0084, GI-22, Doc. 2, version caviardée](#), page 2.
- ❑ Gazifère indique la prudence de ses démarches pour trouver les présents fournisseurs d'approvisionnement de remplacement pour du court terme : [Pièce de Gazifère B-0084, GI-22, Doc. 2, version caviardée](#), pages 2-3.
- ❑ La Régie est par ailleurs déjà au fait, notoirement, que la filière de production de GNR, de par sa nouveauté, est encore sujette à des risques de fiabilité de ses livraisons. Ce n'est pas un tort; c'est la réalité actuelle de la filière. Pour s'en prémunir, Énergir, au dossier R-4008-2017 Phase 1, Étape D, envisage même de contracter, dans son portefeuille, une marge de fiabilité de 20% pour couvrir ce risque (au même titre que les Plans d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution requièrent l'acquisition de marges de fiabilité en énergie et en puissance). Nous ignorons si le retard du fournisseur initial de Gazifère le rend sujet ou non à des pénalités contractuelles (ce dont la Régie devrait peut-être s'enquérir), mais même si tel n'était pas le cas, Gazifère ne serait peut-être pas dans le tort car l'existence de telles clauses pénales aurait sans doute fait gonfler le prix initial.

Pièce RTIÉE-2 - Document 1

Commentaires sur les caractéristiques des contrats d'approvisionnement d'urgence en gaz naturel renouvelable (GNR) par Gazifère en 2022

*Jean Schiettekatte, Consultant en énergie, André Bélisle, M^e Dominique Neuman, Procureur
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

3

CONCLUSION

11 - Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons la Régie à accueillir la demande de Gazifère d'approbation d'urgence des caractéristiques contractuelles détaillées aux pièces GI-22, Documents 2.1 et 2.2 (sous pli confidentiel), aux fins de son approvisionnement en gaz naturel renouvelable (GNR) pour l'année 2022, le tout, avant le 10 novembre 2022 à 16 h, ainsi qu'à autoriser Gazifère à comptabiliser les écarts entre les coûts d'achat réels (incluant les coûts de transport, le cas échéant) et le prix de vente du GNR facturé à la clientèle pour l'année 2022, dans le CER déjà approuvé à cette.

12 - Le tout, respectueusement soumis.
